BARÈME MAXIMUM DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES *(1)* A LA CHARGE DU VENDEUR *

Prix de vente	Honoraires TTC compris dans le prix de vente
Jusqu'à 19 999 €	1 500 €
de 20 000 € à 39 999 €	6 000 €
de 40 000 € à 99 999 €	8 000 €
de 100 000 € à 149 999 €	11 000 €
de 150 000 € à 199 999 €	13 000 €
de 200 000 € à 249 999 €	14 000 €
de 250 000 € à 299 999 €	15 000 €
de 300 000 € à 599 999 €	5,20 % compris dans le prix de vente
Au delà de 600 000 €	5,00 % compris dans le prix de vente

*** Le cas échéant, dans le cas d'un MANDAT DE RECHERCHE ou sur demande du Vendeur ; les HONORAIRES peuvent être stipulés sur le mandat de vente à la CHARGE de l'ACQUÉREUR.**

BARÈME DES HONORAIRE DE LOCATIONS D'HABITATION *(2)*

- **Honoraires d'entremise et de négociation :** 50 € TTC à la charge du bailleur.
- **Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail à la charge du bailleur et du locataire :** 8 € TTC /m2 de surface habitable hors zones tendues et 10 € TTC / m2 en zones tendues.
- **Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge du bailleur et du locataire :** 3 € TTC / m2 de surface habitable.

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATIONS PROFESSIONNELLES & COMMERCIALES *(3)*

Frais, honoraires de location, de rédaction de bail et d'état des lieux :

Montant dû TTC pour le locataire = 1 mois de loyer hors charges.

Montant dû TTC pour le bailleur = 1 mois de loyer hors charges

(1) / (2) / (3) **Pour les mandats délégués par un confrère, le montant des honoraires & la partie qui en a la charge sont ceux stipulés par le mandataire principal**

Mis à jour le 25/08/2026